



Déménagement, désaccord sur les frais de déplacement

Par **tone**, le **04/09/2007** à **14:08**

Bonjour,
j'ai la garde de ma fille et j'ai été dans l'obligation de déménager. Le papa de ma fille peut-il m'obliger à payer la moitié des frais de déplacement en train pour ma fille pour son droit de visite, sachant que je fais déjà 2h de route pour l'accompagner à la gare, que ma situation financière est difficile et que je suis seule avec un bébé en bas âge?
merci.

Par **ly31**, le **04/09/2007** à **20:54**

Bonsoir,

En dehors du département de l'Ariège (09), vous n'avez aucune obligation concernant les frais de déplacement pour le père de votre fille

Il faut savoir, que si ce dernier estime que les frais occasionnés sont trop élevés, il peut saisir Monsieur le Juge, pour lui faire part de votre changement de situation, et demander à revoir la pension alimentaire à la baisse !

Je vous souhaite bon courage

ly31